

Compte rendu du Conseil d'Exploitation du 8 novembre 2022

Présents :

Membres du conseil d'exploitation :

- *Anne Sophie OLMOS*
- *Vincent COMPARAT*
- *Raymond AVRILLIER*
- *Pierre Louis DOUCET*
- *Michel BARNIER*
- *Gilles STRAPPAZZON*
- *Jean FRANCOZ*
- *Hakim SABRI*
- *Christian BALESTRIERI*
- *Laurent THOVISTE*
- *Christian MASNADA*

Service de la Métropole :

- *Nicolas PERRIN*
- *Nicolas LESUR*
- *Isabelle LACROIX*
- *Fanny FONTAINE*
- *Marie Pierre BARTHOLLET*
- *Michèle FAVRE-BUISSON*

- *Excusé : Gilbert ZABONI*

Compte rendu : Monsieur Avrillier a noté ses remarques et les a transmises aux services. Il demande à nouveau la liste des membres des instances de l'eau et de l'assainissement (*transmis le 8/11*), les arrêtés d'interdiction de fréquentation du lit du Drac, le certificat détaillant les raisons de non perception par la Métropole des montants pour l'occupation des parcelles par les carriers. Ces documents sont juridiquement importants.

Monsieur Perrin transmettra les documents demandés et a alerté les services des instances sur l'impossibilité d'avoir certains documents administratifs transmissibles sur le site de la Métropole.

Délibérations :

- Accords-cadres de travaux sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement des communes de Grenoble-Alpes Métropole : autorisation au président à signer les avenants

Monsieur Avrillier demande si ce sont les BPU ou les montants globaux qui ont été modifiés ?

Monsieur Perrin répond qu'à terme les 2 seront impactés. Il sera proposé au conseil métropolitain du mois de février une délibération concernant des protocoles transactionnels sur les accords-cadres de travaux sur ouvrages d'eau potable et d'assainissement des communes de Grenoble-Alpes Métropole sur les impacts des hausses des prix.

VOTE : UNANIMITE

- Travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de renouvellement d'eau potable au niveau de la rue Général De Gaulle et des rues adjacentes sur la commune de Vizille. Attribution du lot n°2 : travaux de réseaux humides en tranchée -Autorisation au Président de signer

Après débats

VOTE : UNANIMITE

- Fourniture de coagulants pour l'usine de traitement des eaux usées Aquapole_ 2 lots : Autorisation au Président à signer les accords-cadres à bons de commande

Après débats

VOTE : UNANIMITE

- Acquisition d'une action détenue par la commune de SOUSVILLE dans le capital de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
- Cession d'une action détenue par Grenoble Alpes Métropole dans la SPL « Eaux de Grenoble Alpes » à la commune de LALLEY

Après débats

VOTE des 2 délibérations : UNANIMITE

- Acquisition auprès de Monsieur REDA de plusieurs parcelles situées au lieudit Hurardière sur la commune du Fontanil-Cornillon dans le cadre de la compétence eau potable

Monsieur Avrillier demande si le Service des Domaines a été saisi ?

Monsieur Perrin répond qu'en dessous d'un certain seuil l'avis n'est pas obligatoire.

VOTE : UNANIMITE

Points d'informations :

- **Point sécheresse et phénomène de turbidité de l'eau sur les communes alimentées par la Dhuy**

Monsieur Avrillier demande une carte détaillée du site en question, d'autant qu'il constate que la source de la Dhuy est gérée par la Métropole et par la Communauté de Communes le Grésivaudan. Il serait bien de clarifier ce point.

Monsieur Doucet demande si la SAUR avait eu l'information du dépassement des seuils de NTU, si oui y a-t-il eu un problème de communication ou d'information ?

Monsieur Perrin suppose qu'il s'agit d'un problème d'information mais force est de constater qu'il y a eu une défaillance dans la communication de l'exploitant SAUR.

Monsieur Avrillier rappelle que le risque ne se délègue pas, ne se transfère pas. Aucune gestion déléguée ne peut se substituer à la responsabilité juridique réelle. Cet événement conduit à réfléchir aux modalités de gestion et aux conséquences inhérentes. Il insiste sur le fait qu'il faut garder la maîtrise de la gestion, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un service de bien essentiel et vital. Une délégation doit toujours être faite sous le contrôle et la responsabilité du délégant. Il demande également les copies des échanges avec la CCLG à ce sujet.

Monsieur Perrin confirme que, quel que soit l'opérateur délégataire, l'autorité organisatrice est responsable en cas de crise majeure ou problème sanitaire. Dans ce cas précis des courriers de rappel ont été échangés afin de formaliser l'importance de l'évènement.

Mme Olmos confirme qu'un courrier porté par les élus a été envoyé à la CCLG afin de recadrer certains faits.

Point sécheresse :

Monsieur Doucet demande s'il y a eu des lâchers supplémentaires de la part d'EDF ?

Monsieur Perrin répond que non, EDF était en phase de recharge pour absorber la production électrique de l'hiver, seuls les lâchers classiques ont été maintenus.

Monsieur Perrin explique qu'il y a une réactivité beaucoup plus rapide sur les ressources de coteaux qui se rechargent beaucoup plus vite à la différence de l'effet d'inertie des nappes.

Monsieur Doucet demande s'il n'y pas d'effet de turbidité sur les ressources de coteaux du fait du rechargement très rapide.

Monsieur Perrin répond que les services ont été très attentif à cet élément. Cela est arrivé quelques fois nécessitant de couper les adductions mais les seuils n'ont jamais dépassé les 10 NTU.

Monsieur Avrillier apprécie le travail des services qui travaillent sur la surveillance des ressources à l'échelle de l'agglomération. Il souhaiterait savoir quelles sont celles qui échappent encore à cette veille et avoir un état de ces surveillances depuis le transfert de compétences.

Monsieur Strappazon rapproche ce sujet de ce qu'il constate dans les Alpes : les névés disparaissent créant un défaut d'alimentation et une baisse du niveau de la source du Grand Serre. Il observe un assèchement du massif de la Romanche et invite à la plus grande prudence en matière d'urbanisme. Il rappelle qu'il faut être attentif aux communes qui peuvent se trouver en difficulté face à la diminution de la ressource, il faut concilier les usages de l'eau en montagne, privilégier l'alimentation avant les loisirs. Il souhaite enfin louer les excellentes relations entre la Métropole et les communes, relations qui permettent de dépasser des crises et de mettre à profit les relations intercommunales.

Monsieur Perrin conclut en rappelant qu'il n'y a pas eu, bien heureusement, de rupture d'alimentation en eau potable sur aucune commune de la Métropole, grâce à tous les outils techniques mis à disposition. Un travail de réparation de fuites sur domaine privé a été initié et une étude en collaboration avec l'UGA sur les impacts du changement climatique va être réalisée.

Monsieur Doucet note l'importance d'avoir un service mutualisé, capable de répondre à ces situations de crise.

- **Campagne d'information sur les lingettes et mégots**

Monsieur Thoviste demande s'il serait possible d'associer la presse locale à ces actions de communication.

Mme Fontaine va se charger de passer les informations auprès des journaux locaux et des services communication des communes de l'agglomération (réseau de communication).

Monsieur Thoviste rappelle qu'il est indispensable d'envoyer un courrier aux Maires de l'agglomération afin que, de concert avec leurs services, ils mettent en valeur ce travail. Il demande aussi de travailler sur différents formats pour s'adapter aux canaux de transmission. Il demande également s'il serait possible d'avoir une action spécifique devant les bars et bureaux de tabac où une trop grande quantité de mégots s'accumule. Il serait utile d'interroger d'autres collectivités à ce sujet.

Mme Fontaine va réfléchir au problème et reviendra avec des propositions.

Monsieur Doucet apprécie l'initiative mais déplore, dans le document de communication, le manque d'information au sujet de la difficulté et des risques pris par le personnel de l'assainissement pour traiter le problème de lingettes : il rappelle qu'elles sont ôtées à la main, avec les dangers inhérents. Il serait également pertinent de travailler avec les écoles et collèges afin de sensibiliser les familles via les enfants.

Mme Fontaine comprend la demande de Monsieur Doucet, toutefois l'information devait être brève et directe. L'information complète avec les impacts humains est sur le site Internet de la Métropole.

Monsieur Avrillier aimerait la rédaction d'un article avec les photos de dégrillages afin de distinguer la campagne de communication sur les problèmes de pollution et les conséquences humaines et matérielles de cette dernière.

Monsieur Barnier demande de bien mettre à disposition des usagers des poubelles dans les toilettes avec une information incitant à y mettre les lingettes.

- Retour incident Aquapole et vis de Fontenay

Vis de Fontenay

Monsieur Avrillier demande le coût d'une nouvelle vis.

Monsieur Lesur répond qu'une vis neuve coûte 110 000€, il aurait fallu investir 300 000 € pour la remplacer. Il n'est pas exclu de lancer un marché de renouvellement des vis des stations d'épuration, toutefois dans l'urgence de la situation et compte tenu des délais la seule solution était la réparation. Les élus sont conviés à assister au grutage de la vis qui sera remise sur site (*l'opération a eu lieu le 28/11*).

Incident Aquapole

Monsieur Avrillier demande les mesures de la canalisation endommagée et si les services sont certains que la défaillance n'est pas sur l'ensemble de celle-ci ou à un autre endroit ? Il aurait peut-être fallu procéder à une inspection plus large des installations.

Mme Lacroix indique que presque toutes les installations ont été contrôlées.

Monsieur Lesur précise que seule une partie de la canalisation est en acier, le reste est en PVC de très bon état. A ce jour, les entreprises reprennent l'étanchéité de l'ouvrage pour une remise en service début décembre.

Monsieur Avrillier note l'excellente coopération des entreprises qui sont intervenues dans l'urgence ainsi que la répartition des niveaux de solidarité (interne, entreprises, intercommunalité) qui permet de dessiner des perspectives sur la prévention, l'intervention et les inspections. Il félicite l'ensemble des services pour le travail effectué. Il rappelle qu'il sera impératif de rédiger une note à l'attention de la Gazette des communes ou d'une revue technique afin de garder trace de cet incident et des méthodes mises en place.